



*26 ans d'engagement  
contre la maltraitance  
des enfants*



*Ecouter - Accompagner - Protéger - Sensibiliser*

## **Rapport annuel d'activité 2015**

Association L'Enfant Bleu - Enfance Maltraitée

397 ter rue de Vaugirard

75015 Paris

01 56 56 62 62

[www.enfantbleu.org](http://www.enfantbleu.org)



Tout d'abord je tiens à remercier toute l'équipe de bénévoles et de salariés qui ont été mobilisés tout au long de l'année pour apporter aide et soutien aux enfants et adultes victimes du drame de la maltraitance dans l'enfance. Notre priorité : leur proposer un accompagnement personnalisé qui s'adapte en permanence à leurs besoins.

Egalement un grand merci à nos généreux mécènes pour leur soutien chaque année renouvelé ainsi qu'à nos donateurs particuliers toujours plus nombreux. C'est grâce à leur soutien sans faille que nous pouvons continuer à proposer un accompagnement entièrement gratuit.

L'année 2015 a été très active, l'équipe très sollicitée :

Les suivis thérapeutiques individuels et le groupe de parole connaissent une demande croissante et nous sommes de plus en plus amenés à émettre informations préoccupantes et signalements pour protéger des mineurs en danger.

De même, cette année nous étions constitués partie civile dans pas moins de cinq procès. Des moments toujours éprouvants pour l'équipe mais qui nous permettent de pointer les graves dysfonctionnements ayant conduit à la mort tragique d'enfants ou de donner une voix à ces jeunes victimes pour lesquelles le banc des parties civiles serait resté désespérément vide. Mission difficile donc, mais qui conjuguée à notre expérience de plus de 25 ans sur le terrain, nous a permis d'élaborer des propositions très précises d'amélioration du droit mais aussi des pratiques des travailleurs sociaux.

Autre étape importante pour notre association en 2015, la poursuite du développement de notre communication et notamment la mise en place d'une communication spécifique à destination des médias, puissants vecteurs de sensibilisation et formidable créateur de lien avec les victimes. Et les résultats sont là : 12 % des appelants nous ont connu grâce aux médias contre 5 % en 2014 et dès le deuxième semestre nous avons pu constater une sensible augmentation des appels avec plus 45 % d'ouverture de dossiers<sup>1</sup>.

Alors que souhaiter pour 2016 ?

- Que nos propositions soient entendues pour que tout enfant en danger, quel que soit l'endroit où il vit, ait les mêmes chances de grandir sereinement
- Poursuivre notre communication à destination des médias afin de pouvoir aider toujours plus de victimes
- Convaincre toujours plus de donateurs, mécènes et institutions de nous aider à poursuivre ce combat essentiel pour notre jeunesse

Excellente année à tous,  
Eric Cannamela  
Président

---

<sup>1</sup> En décembre 2014 par rapport à décembre 2015

# Sommaire

<b>Les chiffres clés de l'année 2015</b> .....	<b>5</b>
Les actions de L'Enfant Bleu - Île de France en chiffre .....	6
Qui sont les victimes que nous accompagnons ? .....	7
Qui fait appel à nous et comment ? .....	7
Que nous apprennent nos dossiers ? .....	8
<b>Retour sur notre champ d'action : la maltraitance</b> .....	<b>9</b>
<b>Une équipe impliquée : missions et moyens humains de l'association</b> .....	<b>12</b>
Cinq professionnels salariés qui accompagnent les victimes toute l'année .....	12
Trois professionnels vacataires .....	12
Une équipe de bénévoles engagée à nos côtés .....	12
Les avocats de l'association .....	12
Le conseil d'administration de L'Enfant Bleu .....	13
Les associations en région .....	13
<b>Des bénévoles au cœur du dispositif</b> .....	<b>14</b>
Etre bénévole à L'Enfant Bleu .....	15
Valérie et Pauline, un duo d'écouterantes très complices .....	16
Les bénévoles sur le terrain : l'opération Boucles du Cœur 2015 en photo .....	18
<b>Notre mission : écouter, accompagner, sensibiliser, défendre</b> .....	<b>19</b>
Le suivi thérapeutique .....	20
La thérapie individuelle .....	20
Le groupe de paroles pour adultes .....	22
Ecouter et accompagner : l'histoire d'Alyssa, 16 ans .....	23
Ecouter et accompagner : l'histoire d'Emilie, 18 ans .....	25
L'activité juridique .....	26
L'accompagnement juridique .....	26
La commission juridique .....	26
Focus sur les Informations préoccupantes et les signalements réalisés par la juriste .....	26
Les constitutions de partie civile .....	27
La prévention dans les établissements scolaires .....	28
<b>L'Enfant bleu force de proposition</b> .....	<b>29</b>
Les constitutions partie civile, une action importante pour faire avancer le système de la protection de l'enfance .....	30

Rencontrer les institutions pour faire avancer le droit .....	30
Notre sondage sur la maltraitance en France : une réponse au peu de chiffres disponibles.....	31
<b>Communiquer pour mieux agir .....</b>	<b>33</b>
Développer notre présence médiatique .....	34
Confirmer la place prépondérante du numérique .....	35
Le site internet.....	35
La page Facebook .....	36
Nos parrains .....	37
Alix Poisson : « mon engagement au sein de L'Enfant Bleu ».....	38
<b>Évènements &amp; Parutions 2015 .....</b>	<b>39</b>
Colloques .....	39
Évènements.....	39
Rencontres avec les Professionnels .....	40
Procès .....	41
Médias .....	42
<b>Rapport financier .....</b>	<b>43</b>
Des dépenses encore et toujours dédiées à nos actions auprès des victimes .....	44
Des recettes en hausse de 45 %.....	45
<b>Annexes .....</b>	<b>46</b>
<b>Remerciements .....</b>	<b>53</b>

# Chiffres clés 2015



## Les actions de L'Enfant Bleu - Île de France en chiffre

**435** dossiers actifs au 1<sup>er</sup> janvier 2016

**424** dossiers ouverts en 2015

**79** patients en thérapie psychologiques

**846** séances de thérapies dispensées

**1490** accompagnements juridiques par téléphone dispensés  
par la juriste et les écoutants

**180** entretiens juridiques individuels

**29** signalements et Informations préoccupantes à la justice  
ou au Conseil général

**5** procès d'assises dans lesquels l'association s'est constituée  
de partie civile

Une comparaison des chiffres des mois de décembre 2014 et 2015 montre que **le nombre de création de dossiers a augmenté de 45 %**. Cela traduit notamment **l'effet de nos campagnes de communication et notre présence accrue dans les médias.**

## Qui sont les victimes que nous accompagnons ?

- Quel âge ont-elles ?
  - **88 % sont des mineurs de moins de 15 ans**
  - **8% ont entre 15 et 18 ans**
  - **4% sont des adultes victimes dans leur enfance**
- Quels types de maltraitements ont-elles subi ?
  - *42,9 % des violences physiques*
  - *30,5 % des violences sexuelles*
  - *17,9 % des maltraitements psychologiques*
  - *7.5 % des négligences graves*
  - *0,3 % des maltraitements ayant entraîné la mort*
  - *0,5 % actes de torture et de barbarie*
- Quel âge avaient-elles au moment des faits ?
  - *35 % avaient entre 3 et 6 ans*
  - *28 % avaient entre 7 et 12 ans*
  - *21 % avaient moins de 3 ans*
  - *16 % avaient entre 13-17 ans*
- *Nous accompagnons 50 % de filles et 50 % de garçons mineurs de moins de 15 ans*
- *80 % des dossiers concernent une victime, 15 % deux victimes et 5 % plus de deux victimes (souvent des fratries)*

## Qui fait appel à nous et comment ?

- Qui sont les appelants ?
  - **50 % Mère, Père, Belle-mère, Beau-père**
  - **24 % la victime elle-même (en général adulte ayant été victime dans l'enfance)**
  - 10 % Grands-parents
  - 5 % Proches parents / amis de la famille
  - 5 % Professionnels / nourrice
  - 4 % Voisins
  - 1 % Anonyme

- Qui est la personne qui nous contacte ?
  - 75 % sont des femmes adultes e
  - 23 % des hommes adultes,
  - 1 % sont des adolescents (15-18 ans)
  - 1% sont des mineurs de moins de 15 ans
  - Dans 49 % des situations c'est la mère qui nous contacte, 21 % le père et 13 % les grands-parents
  
- Comment nous ont-ils connu ?
  - **64 % grâce à notre site internet ou notre page Facebook**
  - **19 % nous ont été adressés par un professionnel**
  - **12 % ont entendu parler de l'association à la télévision, dans les journaux ou à la radio**
  
- Comment se fait le premier contact ?
  - 88 % par téléphone
  - 9 % par mail
  - 3% par courrier
  
- Où résident-ils ?
  - 48 % en Île-de-France dont 1/3 à Paris
  - 52 % en province, notamment dans les régions où nous n'avons pas d'antenne et où aucune association spécialiste de la protection de l'enfance n'est implantée.
  
- 70 % nous contactent la première fois pour un conseil juridique

## Que nous apprennent nos dossiers ?

Des chiffres qui concordent avec les différentes études sur les victimes de maltraitances et leurs auteurs :

- Les violences s'exercent à 85% au sein de la sphère familiale
- Le père ou la mère sont les auteurs des maltraitances dans 91% de nos dossiers
- Quand le père est l'auteur principal, dans 11% des cas il existe un second auteur qui est : la mère ou la belle-mère (10% des situations)
- Quand la mère est l'auteur principal dans 19% des cas il existe un second auteur qui est : le père ou la beau-père

## Retour sur notre champ d'action : la maltraitance

*« La maltraitance de l'enfant comprend toutes les formes de mauvais traitements physiques et/ou psychoaffectifs, de sévices sexuels, de négligence, d'exploitation commerciale ou autre, entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité, dans un contexte d'une relation de responsabilité, de confiance, ou de pouvoir. » (OMS, 1999)*

Il s'agit donc de toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques et mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle.

Aborder la maltraitance est un phénomène relativement récent et souvent compliqué. Jusqu'à il y a peu de temps, personne ne se mêlait de ce qui se passait à l'intérieur des familles. Encore aujourd'hui, la limite à franchir entre ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas, ce qui relève de l'éducatif personnel et ce qui regarde la société, n'est pas la même pour tout le monde. Elle dépend notamment de facteurs culturels et individuels. La définition de ce qu'est un enfant maltraité (ODAS) reste donc assez générale. C'est « celui qui est victime de violences physiques, cruauté mentale, abus sexuels, négligence lourde ayant des conséquences graves sur son développement physique et psychologique ».

L'enfant en risque est « celui qui connaît des conditions d'existence qui risquent de mettre en danger sa santé, sa sécurité, sa moralité, son éducation, ou son entretien, mais qui n'est pas pour autant maltraité ».

Les enfants en danger comprennent l'ensemble des enfants en risque et des enfants maltraités. Il y en aurait eu autour de 98 000 en 2006 en France d'après l'ODAS (79 000 enfants en risque et 19 000 enfants maltraités).

### La maltraitance physique

Il s'agit de toute forme d'atteinte au corps de l'enfant, donc le fait de le secouer, frapper, pousser, brûler... Elle est la plus visible car elle laisse souvent des traces et donne à voir quelque chose de mesurable (ecchymoses, hématomes, plaies, brûlures, fractures, touffes de cheveux arrachés...).

Les personnes qui ont recours à la violence physique invoquent souvent des motifs

éducatifs et disciplinaires et il n'est pas superflu de leur rappeler que la maltraitance est formellement interdite par la loi.

### La maltraitance psychologique

Elle peut être présente en parallèle avec d'autres formes de violence, mais il arrive aussi qu'elle existe de manière isolée ce qui n'en rend pas moins grave ses effets. A l'inverse de la violence physique elle n'est pas quantifiable, ce qui la rend difficile à prouver alors même que ses effets sur l'enfant sont très néfastes (mauvaise estime de soi, manque de confiance en soi, etc.).

Il ne s'agit pas d'un phénomène isolé, mais d'une forme de violence répétée et soutenue. Cette violence insidieuse peut prendre de nombreuses formes. Elle se traduit par des humiliations, des agressions verbales, des dévalorisations systématiques, de l'indifférence, du rejet et du refus affectif, des menaces, des exigences non adaptées à l'âge et au développement de l'enfant...

### La négligence

Il s'agit du refus ou l'échec chronique du parent à répondre aux divers besoins de l'enfant concernant sa santé physique, psychique, son hygiène, son éducation et sa protection. C'est bien sûr le cas lorsque les besoins alimentaires ou d'hygiène ne sont pas respectés. Mais un enfant confiné sur le plan social, qui n'a accès à aucune activité sur un plan extra-scolaire et ne peut avoir de relation avec ses camarades de classe parce qu'il est contraint d'être à la maison est également négligé car on ne respecte pas ses besoins.

Il peut s'agir d'une négligence non volontaire, due à l'ignorance ou au manque de clairvoyance des parents. Mais il peut également s'agir d'une privation volontaire des soins nécessaires, du registre de la maltraitance physique.

## La maltraitance sexuelle

C'est la forme de maltraitance la plus compliquée à aborder, bien que la souffrance qui en résulte ne soit plus aussi muette qu'il y a quelques années. Les abus sexuels restent un sujet interdit dans bien des milieux et dans beaucoup de familles. L'une des difficultés, en plus du tabou de tout ce qui touche à la sexualité, est qu'elle met en avant la frontière entre la marque d'affection et le geste qui vient transgresser la loi.

Les maltraitances sexuelles sont multiples et peuvent prendre différentes formes, allant du délit jusqu'au crime (lorsqu'il s'agit de viol).

Atteintes sexuelles corporelles : le viol, l'agression sexuelle ("*Toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise.*" Articles 222-27 à 222-31 du code pénal), l'exhibition sexuelle et le harcèlement sexuel.

Atteintes sexuelles non corporelles : la corruption des mineurs ("*Toute action visant à favoriser matériellement ou intellectuellement la débauche d'un mineur.*" Article 227-22 du code pénal. Il s'agit par exemple d'obliger un enfant à visionner des vidéos à caractère pornographique. Cela s'applique également aux adolescents qui peuvent être perturbés par ces images) et la mise en péril des mineurs ("*Le fait soit de fabriquer, de transporter, de diffuser par quelque moyen que ce soit et quel qu'en soit le support un message à caractère violent ou pornographique ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine, soit de faire commerce d'un tel message.*" Article 227-24 du code pénal).

**Une équipe  
impliquée**



## Une équipe impliquée : missions et moyens humains de l'association

### Cinq professionnels salariés qui accompagnent les victimes toute l'année

Pauline Goudeau-Bayol,  
**Psychologue**

Noémie Dupriez,  
**Psychologue**

Fleur Almar,  
**Juriste**

Khadija Ennajmi,  
**Assistante administrative**

Laura Morin,  
**Responsable communication et collecte de fonds**

### Trois professionnels vacataires

Romain Confino,  
**Psychologue en charge du groupe de paroles pour adultes**

Mélodie Ruinet,  
**Psychologue qui intervient lors des préventions dans les écoles (Rouen)**

Anne-Laure Sanna,  
**Psychologue qui intervient lors des préventions dans les écoles (Île de France)**

## Une équipe de bénévoles engagée à nos côtés

### 16 écoutants référents :

Adèle, Michalina, Michèle, Valérie, Sarah, Sophie, Eloïse, Pauline, Gilles, Marie-France, Catherine, Lucie, Thésou, Fabien, Cécile, Marie-Eve

### 4 animateurs de prévention :

Louison, Cécilia, Maxime, Adèle

### 9 bénévoles intervenant lors de nos événements :

Gisèle, Simon, Johanna, Alice, Gilles, Lucie, Thésou, Marie-France, Catherine

### 2 stagiaires étudiants en psychologie :

Alice et Adèle

### 2 stagiaires étudiants en droit :

Yasmina et Joanna

## Les avocats de l'association

Une équipe d'avocats qui composent notre commission juridique (*à découvrir en page 26*) et qui représentent l'association lors des procès

Maître Yves Crespin

Maître Jean-Christophe Boyer

Maître Laurence Micallef-Napoly

Maître Vanina Padovani

## Le conseil d'administration de L'Enfant Bleu

En 2015, le conseil d'administration de L'Enfant bleu était composé de 14 membres

### Administrateurs membres du bureau

**Président** : Eric CANNAMELA

**Secrétaire général** : Michel MARTZLOFF

**Trésorier** : Jean-Claude DANARD

### Administrateurs

Isabelle ASTAGNEAU

Sophie BLANCHARD

Christian BUE

Chantal BULTEZ-CADOT

Yves CRESPIN

Jean-Claude DANARD

Jean Marie JUTANT

Marie-José LUNDSTROM

Christian VAINGNEDROYE

Stéphanie VESLOT

Patricia WASSNER-DUCHEMIN

## Les associations en région

### LYON

18 C, rue Songieu

69100 VILLEURBANNE

Tél : 04.78.68.11.11

[enfantbleu@free.fr](mailto:enfantbleu@free.fr)

[www.enfantbleu-lyon.fr](http://www.enfantbleu-lyon.fr)

### TOULOUSE

18 rue des Mazades

31200 TOULOUSE

Tél : 05.61.53.21.10

Fax : 05.61.52.59.27

[lenfantbleutoulouse@wanadoo.fr](mailto:lenfantbleutoulouse@wanadoo.fr)

[www.lenfantbleutoulouse.fr](http://www.lenfantbleutoulouse.fr)

### GRENOBLE

24 quai de France

38000 GRENOBLE

Tél : 04.76.86.16.69

Fax : 04.76.59.22.35

[enfant.bleu.isere@free.fr](mailto:enfant.bleu.isere@free.fr)

### MAUBEUGE

7 rue du Commerce

59600 MAUBEUGE

Tél : 03.27.39.33.33

[enfantbleu.nord@wanadoo.fr](mailto:enfantbleu.nord@wanadoo.fr)

[www.enfantbleu-nord.fr](http://www.enfantbleu-nord.fr)

### SAINT DIE

Maison de la Solidarité

26, rue d'Amérique

88100 SAINT DIE

Tél/Fax : 03.29.56.21.21

[lenfant-bleu.asso@wanadoo.fr](mailto:lenfant-bleu.asso@wanadoo.fr)

[www.association-enfant-bleu-saint-die.com](http://www.association-enfant-bleu-saint-die.com)

# Des bénévoles au cœur du dispositif



## Des bénévoles au cœur du dispositif

### Etre bénévole à L'Enfant Bleu

Pierre angulaire de notre travail auprès des victimes, les bénévoles occupent une place prépondérante au sein de l'association. Toujours entourés par les professionnels de l'association et formés en continu sur l'aspect psychologique et juridique de leurs tâches, ils sont la voix et l'âme de L'Enfant Bleu. Retour sur leurs différentes missions au sein de l'association.

#### Les écoutants-référents

L'écoutant bénévole a pour mission de soutenir, informer et accompagner l'entourage protecteur de l'enfant qui appelle L'Enfant Bleu.

Le bénévole ayant reçu le premier appel devient le référent de la situation et reste en contact avec l'appelant. Sa présence au minimum une journée par semaine lui permet d'assurer ce suivi.

#### Les animateurs de prévention dans les écoles

Le bénévole accompagne le psychologue dans des interventions de prévention contre la maltraitance dans les établissements scolaires de la maternelle au lycée.

Par le biais d'outils et de jeux, il s'agit de développer des compétences positives chez l'enfant et l'adolescent, telles qu'une meilleure estime de soi, la capacité de dire non, de se confier à quelqu'un, l'affirmation de soi sans violence...

#### Les bénévoles de nos manifestations

Habillés aux couleurs de l'association, les bénévoles animent et sensibilisent le public lors des différentes manifestations auxquelles participent L'Enfant Bleu : vente d'objets aux couleurs de l'association, distribution de prospectus, discussions avec les clients d'un magasin, collecte de dons...leurs missions sont multiples.

## « Une expérience très enrichissante humainement... »

### Valérie et Pauline, un duo d'écouterantes très complices

Retour sur l'expérience de notre binôme de bénévoles écoutant-référent du mercredi :  
Valérie, gérante de 55 ans et Pauline, étudiante en droit de 20 ans.

#### ***Pourquoi avoir choisi de devenir bénévole au sein d'une association de lutte contre la maltraitance des enfants ?***

Valérie : « J'ai réduit mon activité professionnelle et j'avais depuis longtemps envie de m'investir en faisant du bénévolat. Il se trouve que la cause des enfants me touche particulièrement. D'ailleurs je suis également bénévole à l'hôpital auprès des enfants malades. »

Pauline : « Une fois mes études terminées, je souhaite travailler dans la protection de l'enfance. C'est donc pour moi une première expérience très enrichissante humainement. Ça m'a également permis de savoir si ce domaine est fait pour moi. »

#### ***Comment avez-vous connu L'Enfant Bleu ?***

Valérie et Pauline : « Grâce au site internet de l'association »

#### ***Votre première impression de l'association ?***

Valérie : « j'ai tout de suite été séduite par la taille humaine de l'association et par le très bon accueil que j'ai eu. Pour tout dire j'étais inquiète de mon âge mais j'ai tout de suite été à l'aise »

Pauline : « très bonne. J'ai moi aussi eu un accueil très chaleureux ».

#### ***Qu'est-ce qui vous plaît dans votre rôle d'écouterante-référente ?***

Valérie : « on a vraiment l'impression d'être utile, de faire avancer les dossiers des victimes dont on s'occupe. J'aime aussi le fait qu'on travaille en permanence en équipe. On n'est jamais laissée seule, il y a toujours un membre

de l'équipe permanente à notre écoute. Et le fonctionnement par binôme de bénévole est une grande force. »

Pauline : « je dirais l'impression d'être utile aussi. Et c'est agréable car l'équipe est soudée et je me suis très vite sentie intégrée. Les permanents sont disponibles pour nous et leurs bureaux toujours ouverts. Le fait aussi de sentir impliquée dans la vie de l'association : via les formations, le groupe d'analyse de pratique ou encore les mails qu'on reçoit régulièrement sur la vie de l'association. »

#### ***Qu'est-ce qui est le plus difficile dans votre mission ?***

Valérie et Pauline : « Les quelques dossiers pour lesquels on se sent impuissants, par exemple lorsque les faits sont prescrits et que la victime n'a plus aucun recours judiciaire. »

#### ***Comment décririez-vous une journée type à l'association ?***

Pauline : « Nous nous entendons très bien avec Valérie, notre binôme a tout de suite fonctionné. Du coup chaque mercredi la première arrivée prépare les dossiers et l'espace de travail de l'autre.

Ensuite nous commençons par regarder s'il y a des premiers appels en attente (c'est à dire les personnes qui auraient appelé l'association pour la première fois et qui n'ont pu être pris en charge par les bénévoles de la veille) et si nous n'avons pas de mails en attente.

Puis nous rappelons les victimes ou famille de victimes que nous suivons afin de faire le point avec elles.

Tout au long de la journée nous nous répartissons les premiers appels. Le rythme peut énormément varier, de 2-3 à plus de 6 appels par jour, sans compter les appels des personnes que nous suivons déjà. Donc en général nous sommes bien occupées. Et si l'une de nous se retrouve inoccupée, elle prépare

alors le dossier vierge et les fiches pour l'autre afin de faciliter la prise de note.

Valérie et moi échangeons beaucoup sur nos dossiers : pour avoir l'avis de l'autre, partager quand il y a des moments difficiles. ».

## Les bénévoles sur le terrain : l'opération Boucles du Cœur 2015 en photo

Pour la deuxième année consécutive les clients de plusieurs magasins Carrefour ont pu faire un don à L'Enfant Bleu au moment de régler leurs courses en caisse. A cette occasion, les bénévoles de L'Enfant Bleu étaient présents en magasin afin de soutenir les formidables équipes des hôtesse de caisse. Ils ont ainsi pu faire connaître l'association et motiver les clients à faire un petit geste en caisse.



# **Notre mission**

**Ecouter, Accompagner,  
Sensibiliser, Défendre**

---

## Le suivi thérapeutique

### La thérapie individuelle

**Proposé aux enfants, le soutien psychologique doit pouvoir être mis en place le plus tôt possible pour aider l'enfant à surmonter les difficultés qu'il rencontre et pour l'aider à reprendre confiance en lui et dans les autres.** En effet, la nécessité d'une prise en charge la plus précoce possible est une réalité car la maltraitance entrave la vision du monde encore fragile que l'enfant est en train de se construire. Plus la maltraitance survient tôt dans le développement d'un enfant, plus elle vient ébranler ses repères. De plus, nous savons que les maltraitements, quelles qu'elles soient, génèrent, au-delà des atteintes physiques, de lourdes conséquences émotionnelles et comportementales chez les enfants.

**Il s'agit donc avant tout d'offrir à l'enfant un espace contenant et protecteur ainsi qu'une écoute bienveillante pour lui permettre de sortir du silence et d'aborder sa souffrance.** Pour les plus jeunes enfants, dont les capacités d'élaboration sont peu développées et qui se retrouvent face à l'impossibilité d'exprimer la souffrance par les mots, le psychologue est amené à utiliser des médiateurs thérapeutiques comme le dessin, le jeu, les contes etc., pour permettre l'alliance thérapeutique. Avoir un espace consacré à lui seul et un psychologue à son écoute permet à l'enfant de reprendre confiance en lui au fil du temps des séances et lui permet d'exprimer ses émotions avant qu'elles ne cristallisent en lui.

**L'objectif essentiel de la thérapie est de permettre l'expression des émotions et des souffrances : l'aider à identifier et à s'emparer de ses propres ressources, aussi bien internes qu'externes, exprimer des sentiments pour lesquels il n'a pas de mot, travailler sur l'image du corps, apaiser sa culpabilité, etc.** Par le jeu et la parole, l'enfant a la possibilité de s'exprimer en toute liberté sur les difficultés qu'il rencontre. La confiance en soi peut alors se restaurer au fil du temps et l'enfant retrouve le sentiment que le quotidien peut être de nouveau vécu sans souffrance.

**La thérapie individuelle est également proposée aux personnes adultes ayant été victimes de maltraitance durant leur enfance. Lorsque l'adulte n'a pas eu la possibilité d'exprimer sa souffrance lorsqu'il était enfant, il met en place des défenses et des comportements, plus ou moins profondément ancrés (dévalorisation, isolement etc.).** Une souffrance qui n'est pas exprimée peut avoir des conséquences sur l'estime de soi, sur la relation à l'autre, sur l'insertion sociale etc. Instaurer un cadre sécurisant et bienveillant permet de proposer aux adultes en souffrance un espace pour travailler leurs difficultés quotidiennes et pour restaurer une image positive d'eux-mêmes, souvent perdue ou dégradée. De plus, l'alliance thérapeutique et le lien de confiance avec le psychologue sont primordiaux, car de même que pour l'enfant, ils vont permettre une facilitation du travail, avec la possibilité de faire évoluer l'adulte par rapport à ses difficultés. Le psychologue devient une figure d'attache et de confiance venant faire étayage.

Pour définir le psycho-traumatisme, parmi les multiples définitions existantes, nous avons choisi de prendre celle de Louis Crocq : « un phénomène d'effraction du psychisme et de débordement de ses défenses par les excitations violentes afférentes à la survenue d'un événement agressant ou menaçant pour la vie ou pour l'intégrité (physique ou psychique) d'un individu qui y est exposé comme victime, comme témoin ou comme acteur ». **Le psycho-traumatisme pourrait s'expliquer par la confrontation d'une personne, enfant ou adulte, à la mort ou à l'idée de la mort.** Cette confrontation avec le réel de la mort est une vraie souffrance et vient faire déborder les capacités d'adaptation normales du sujet, qu'il

peut mettre d'ordinaire en place lors d'une situation de stress. C'est une confrontation non assimilable et pour laquelle aucun sens ne peut être trouvé.

L'effraction psychique s'explique par le non-sens de la violence que produit l'événement, à son caractère irreprésentable et impensable. Ce non-sens envahit le psychisme et bloque alors toute possibilité de représentations mentales et donc d'accès à la verbalisation, à la parole. Le traumatisme qui vient d'être subi ne peut ni s'extérioriser ni se parler, il reste coincé à l'intérieur de l'espace psychique, enfermant alors le sujet dans lui-même et dans sa souffrance.

Pour pouvoir aborder la question de la clinique du psycho-traumatisme et des dimensions complexes qu'elle recouvre, il est important de pouvoir expliciter une notion théorisée par le docteur Muriel Salmona, le concept de « mémoire traumatique ». La mémoire traumatique est la conséquence directe de traumatismes complexes et est à l'origine de symptômes psycho-traumatiques chroniques et graves. Ce trouble de la mémoire se met en place en conséquence d'un événement traumatique grave, provoquant un stress aigu qui vient alors dépasser les capacités de défenses habituelles et donc la possibilité de mettre en place des stratégies d'adaptation classiques, comme nous l'avons précisé ci-dessus. La mémoire traumatique est un trouble de la mémoire émotionnelle, un court-circuit dans les processus classiques de l'intégration des données qui compose nos expériences. C'est une mémoire indépendante, intrusive, immuable et déclenchée de manière automatique par des stimuli faisant écho au traumatisme initial vécu. La spécificité de cette mémoire est qu'elle fait revivre dans le présent et sans cesse, le traumatisme passé avec les mêmes réactions physiques, physiologiques, le même effroi, la même détresse : ce sont les réminiscences. Celles-ci peuvent prendre plusieurs formes (cauchemars, flash-back, illusions sensorielles...). La personne a alors le sentiment d'être constamment hantée par son passé, enfermée dans celui-ci. C'est pour échapper à cela, et à la grande souffrance psychique qui en résulte, que cette personne va mettre en place des conduites d'évitement des stimuli rappelant l'événement traumatique, ainsi que des symptômes dissociatifs. Ils peuvent être décrits comme une déconnexion de l'esprit et du corps, procurant une anesthésie psychique et physique. On peut ainsi facilement comprendre la grande souffrance psychique des personnes dont la mémoire traumatique est vive, ainsi que l'isolement qui peut en découler : s'isoler du « monde des humains » c'est éviter au maximum de se confronter au risque de solliciter cette mémoire traumatique. La mémoire traumatique est comparée à une bombe prête à exploser et pouvant être déclenchée à tout moment, entraînant alors une hypovigilance et la mise en place de stratégies d'évitement, épuisantes psychologiquement pour le sujet.

**Plus précisément et pour résumer, nous retrouvons trois grands symptômes spécifique au stress post traumatique : le syndrome de répétition, c'est-à-dire de répétition « à l'infini » du traumatisme par les cauchemars, les reviviscences etc. ; l'évitement et l'inhibition pour tenter d'échapper aux sollicitations qui viennent réveiller le trauma et une hyperactivité neurovégétative liée notamment à l'hypovigilance et à l'énergie déployée pour la mise en place des conduites d'évitement.**

Chez les enfants, particulièrement vulnérables, un événement traumatique peut venir provoquer l'effondrement des certitudes acquises par cette confrontation directe avec sa propre mort. Les conséquences émotionnelles et comportementales peuvent être pour eux, particulièrement lourdes. Les manifestations cliniques du psycho-traumatisme chez les enfants varient bien évidemment selon l'âge et l'enfant. **Pour les traumatismes vécus dans les premières années de la vie, une mémoire comportementale peut se mettre en place en l'absence de mémoire verbale. C'est pour cela que l'on retrouvera chez le très jeune enfant des troubles du comportement, sans que rien ne puisse être mis en mot : troubles du sommeil, pleurs, irritabilité, troubles de l'appétit, retard de développement ou régressions des acquis.** Peuvent se mettre en place pour les jeunes enfants d'autres conduites significatives : évitement, comportement dissociatifs, manifestations de sentiments de honte, forte

agressivité etc. Le très jeune enfant peut également mettre en place des jeux dits traumatiques, c'est-à-dire mettant en scène de manière répétitive voire compulsive l'événement traumatique ou les thèmes qui pourraient y être associés. En grandissant, l'enfant peut manifester des troubles dépressifs ou anxieux, dont notamment l'état de stress post-traumatique, des troubles de l'attachement, des somatisations ou encore des troubles cognitifs se traduisant notamment dans l'échec scolaire.

Chez les adolescents, nous retrouverons plus manifestement des troubles dissociatifs, les troubles des conduites (addictives, hyper sexualisation des liens, automutilation) et des comportements auto ou hétéro agressifs avec des grandes difficultés au niveau social, notamment au niveau de la confiance en l'autre. Enfin, **les traumatismes survenus dans l'enfance favorisent l'installation de troubles de la personnalité chez l'adulte. C'est pourquoi il apparaît primordial de prendre en charge le plus précocement possible la souffrance d'un enfant pour éviter les conséquences psychopathologiques et psychosociales à l'âge adulte.**

## **Le groupe de paroles pour adultes**

Nous avons mis en place un groupe de parole mensuel pour les personnes ayant été victimes de maltraitances sexuelles dans l'enfance.

Ce groupe est encadré par deux psychologues et accueille jusqu'à six participants. **Nous avons fait le choix d'un groupe animé par des professionnels parce que nous le pensions comme un outil de compréhension, de prise de recul par rapport au traumatisme. Il contribue alors à apaiser la souffrance.** Or cette prise de recul est grandement facilitée par la présence de psychologues qui veillent au respect du cadre et accompagnent l'expression des émotions de chacun. Les participants peuvent parler entre eux, donner leur avis, apporter des éclairages à l'autre qui se confie en évoquant les solutions qu'ils ont trouvées pour eux-mêmes. Dans un même temps, la confidentialité et le respect mutuel dont les animateurs se portent garant permet aux membres du groupe de faire l'expérience d'adultes protecteurs vis-à-vis d'eux. Ils vont d'ailleurs fréquemment solliciter les professionnels, par le regard pour demander la parole qu'ils n'osent pas prendre par exemple ou bien en les questionnant directement pour avoir leur avis.

**Le groupe de parole a également pour objectif de réduire l'isolement social dans lequel l'adulte ayant été victime a pu être plongé, parfois depuis son enfance et le début des maltraitances. Ainsi les participants peuvent échanger ensemble librement, sans le regard des professionnels, autour des séances et pendant la pause où ils parlent en partageant une boisson chaude.**

Lorsque ces derniers évoquent le groupe et ce qu'il leur apporte, les termes qui reviennent sont « *de la bienveillance* », « *de la solidarité* », « *Ne plus me sentir seule* » ou encore le fait de « *pouvoir en parler de manière libre sans être jugée* ». Ils trouvent dans ce groupe un soutien qui leur renvoie à leurs propres ressources ; *"Tu me dis que je suis courageuse mais lorsque tu racontes ça, c'est toi que je trouve courageuse."*

« ...lui permettre d'avancer et sentir la solidité de la prise en charge engagée pour elle... »

### Ecouter et accompagner : l'histoire d'Alyssa, 16 ans

L'histoire d'Alyssa est complexe et son parcours s'apparente à une succession de traumatismes et de maltraitements. Alyssa est mineure et s'adresse à nous en premier lieu pour les agressions sexuelles de son grand-père lorsqu'elle était enfant, dont elle vient alors de se souvenir. Ses souvenirs douloureux reviennent à sa mémoire consciente lorsque son frère aîné et majeur, victime également, sort du silence quelques mois avant, déterminé à porter plainte. Alyssa s'adresse à nous pour que nous l'aidions aussi dans cette démarche, elle veut de la « justice » dira-t-elle. Elle veut aussi se sortir de cette souffrance qui l'enferme à l'intérieur d'elle-même.

Alyssa est d'abord reçue par la psychologue pour accueillir et recueillir sa parole ; une parole jusque-là étouffée. Durant ce premier entretien, il apparaît que les agressions sexuelles ne sont pas les seules maltraitements subies : elle confie avoir été constamment dénigrée et humiliée par ses parents et ses frères et sœurs « tu es folle » « tu n'es pas normale » « tu n'es bonne à rien » durant toute sa petite enfance. **La thérapie est alors jugée indispensable pour la restauration d'un lien de confiance à l'autre, la restauration de l'estime de soi, profondément dégradées** chez cette jeune fille en grande précarité affective, ainsi que pour l'apaisement des différents symptômes post-traumatiques qu'elle présente. **La thérapie est également importante pour la soutenir dans ses démarches juridiques, vécues comme injustes et très intrusives.** En effet, en parallèle de celle-ci, **Alyssa va être accompagnée dans ses démarches juridiques par la juriste : convocation à la brigade des mineurs, examens gynécologiques, rendez-vous à l'UMJ et expertise psychologique.**

Alyssa a des problèmes relationnels importants, une grande difficulté à faire confiance et une grande précarité dans le lien d'attachement. Ceux-ci se traduisent dans la thérapie. Ses difficultés à établir un lien avec la psychologue dès le départ en témoignent : Alyssa lutte contre l'investissement du lien. Pour elle, la proximité affective est vécue comme dangereuse. Alyssa est une jeune fille très sensible, hypervigilante et interprétative. Elle a besoin de constamment tester la relation avec la psychologue : peur de l'abandon, peur du jugement, peur de ne pas être, encore une fois, entendue. **Au bout d'un an de thérapie, et bien qu'elle reste très vigilante avec un fond d'agressivité, Alyssa manifeste une évolution notable dans sa relation à l'autre** : à l'image du lien qui se crée petit à petit et non sans difficulté avec la psychologue, elle semble davantage porter de l'intérêt aux relations amicales, à accepter qu'un lien à l'autre puisse se faire en confiance. Aussi, elle arrive à se dégager progressivement de l'emprise qu'exercent ses parents, en particulier sa mère, en amorçant un déménagement progressif dans un foyer ainsi qu'en prenant conscience de ce lien d'emprise.

Pré-requis à tout travail thérapeutique, petit à petit, l'alliance thérapeutique avec la psychologue se met donc en place. **Juriste et psychologue sont devenues des figures d'attache et de confiance**, venant faire équilibre pour elle, lui permettant alors de libérer sa parole. Au bout de plusieurs mois, **Alyssa identifie l'association comme un lieu sécurisant et protecteur**, la juriste et la psychologue comme des personnes ressources, sur lesquelles elle semble pouvoir s'appuyer pour restaurer un minimum de lien à l'autre. Les séances hebdomadaires, nécessaires à la prise en charge des personnes traumatisées, lui permettent petit à petit

d'exprimer son histoire et ses émotions, bien qu'elle ait de grandes difficultés dans la verbalisation de ces dernières.

La thérapie lui permet de mettre du sens sur son vécu traumatique, que ce soit au niveau des agressions sexuelles incestueuses vécues dans son enfance qu'au niveau des maltraitances psychologiques graves subies au sein de sa famille proche. La prise de conscience de sa relation très précaire avec sa mère, marquée par un rejet précoce et persistant, lui a permis de comprendre ses difficultés à établir un lien sûr et durable à l'autre. Petit à petit, Alyssa met du sens à son histoire et nous notons une nette amélioration de ses symptômes psycho-traumatiques.

Dans l'histoire d'Alyssa, juriste et psychologue travaillent ensemble pour développer une prise en charge continue et globale autour de cette jeune, et pour former alors une « enveloppe » protectrice, contenant et sécurisante. **La solidarité des professionnels permet d'établir une cohérence dans la prise en charge. Ce maillage est d'autant plus important lorsque l'histoire du jeune est marquée par de nombreuses ruptures.** Pour le cas d'Alyssa, la dimension que recouvre cette nécessaire solidarité est double : lui permettre d'avancer et de sentir la solidité de la prise en charge engagée pour elle, mais permettre également un soutien aux professionnels, parfois mis en difficulté par Alyssa, testant l'ancrage de cette relation dans le temps et l'investissement engagé pour elle.

« ...la psychologue devra utiliser le dessin et le jeu comme médiation pour communiquer avec elle. »

### Ecouter et accompagner : l'histoire d'Emilie, 18 ans

L'une des psychologues reçoit Emilie peu avant ses 18 ans. Elle doit passer le bac dans deux mois mais se sent paralysée depuis qu'elle a annoncé à sa mère, quelques jours plus tôt, avoir été victime d'attouchements dans l'enfance de la part de son frère aîné. Ce dernier ne vit plus au domicile et elle n'a que peu de contact avec lui. Sa mère appelle l'association après un échange avec le médecin traitant de la famille pour que sa fille trouve un espace pour parler de ce qu'elle a vécu et qui l'empêche actuellement de poursuivre sa scolarité.

Emilie a d'abord de grandes difficultés pour exprimer ce qu'elle ressent durant les premiers entretiens et la psychologue devra utiliser le dessin et le jeu comme médiation pour communiquer avec elle. **Lors d'une séance, un échange à propos d'un dessin qu'elle a réalisé débloquera l'accès à ses émotions et elle pourra alors commencer à parler vraiment de ce qu'elle a vécu**, de ces années de déni et de ce que cette révélation à sa mère a provoqué en elle. Elle pourra alors recommencer à se mettre au travail et passera son bac avec succès. **En parallèle, un travail avec l'équipe de l'association a permis la possibilité de**

**proposer à sa mère une orientation vers un espace thérapeutique pour elle-même ce qui a soulagé la jeune fille** qui se sentait responsable de sa détresse.

Le suivi avec Emilie est resté très régulier pendant encore une année au cours de laquelle **la thérapeute l'a notamment accompagnée dans sa décision de parler avec son frère de ce qui s'était passé entre eux, à surmonter des barrières dans l'intimité de sa première relation amoureuse ou à réaménager les rapports qu'elle avait établis avec les différents membres de sa famille**. A la fin de la première année de thérapie elle se sentait mieux, ses symptômes s'étant atténués. Les séances se sont naturellement espacées la deuxième année mais elle avait besoin de tester de manière ponctuelle sa possibilité de revenir au sein de l'association. Il a finalement été décidé d'un commun accord qu'elle se sentait suffisamment bien pour ne plus considérer comme nécessaire de garder ce point d'ancrage physique. Elle continue toutefois d'investir ce lieu et envoie à l'association des nouvelles positives d'elle pour nous informer des moments importants de sa vie.

## L'activité juridique

### L'accompagnement juridique

L'aide juridique est l'accompagnement proposé aux primo-appelants et aux usagers de l'association. Lorsqu'une personne appelle l'association, si elle est victime majeure ou personne protectrice majeure, elle est directement mise en relation avec un écoutant-référent (*voir partie dédiée à l'écoute*).

Suite à l'écoute téléphonique, l'écoutant référent rencontre la psychologue et la juriste dans le cadre d'une collégiale (*voir partie dédiée aux collégiales*), laquelle a pour finalité de proposer les pistes de solutions psychologiques et juridiques les plus pertinentes et les plus protectrices de l'enfant ou des enfants dont il s'agit.

Au niveau juridique, les informations données s'étendent sur plusieurs domaines :

- **L'assistance éducative** : les mesures mises en place au niveau départemental par l'action sociale pour l'enfance afin d'accompagner au mieux les enfants et les parents, ainsi que les mesures judiciaires décidées par le Juge des enfants
- **Le droit de la famille** : droit applicable en matière familiale par le Juge aux affaires familiales (divorce, séparation, détermination des droits des parents à l'égard de leurs enfants, autorité parentale, droits des tiers, etc.)
- **Le droit des victimes au pénal** : droit pénal applicable aux délits et crimes subis par les usagers de l'association
- **Le droit de la responsabilité civile** : engager la responsabilité civile de l'auteur d'un ou plusieurs préjudices subis par les usagers de l'association

Les mineurs, quant à eux, sont directement mis en relation avec l'une des permanentes salariées psychologues ou juriste de l'association.

S'ils le souhaitent, ils peuvent être reçus à l'association dans le cadre d'un accompagnement juridique.

La juriste a pour rôle d'expliquer les procédures, d'aider le jeune à trouver un avocat, de suivre les procédures, de prendre contact avec les différents professionnels en charge de l'enfant ou avec les titulaires de l'autorité parentale afin de s'assurer de la meilleure prise en charge pour l'enfant.

### La commission juridique

La commission juridique s'est réunie 5 fois.

Elle est composée de 4 avocats, du Secrétaire général, du Président de l'association et de la juriste.

Son rôle est de déterminer les procès dans lesquelles l'association se constituera partie civile, et de réfléchir aux propositions d'amélioration des pratiques et du droit en matière de protection de l'enfant.

### Focus sur les Informations préoccupantes et les signalements réalisés par la juriste

L'association a réalisé 25 informations préoccupantes et 4 signalements en 2015, soit 29 alertes au total.

**Sur les 29 alertes réalisées, 20 ont permis la mise à l'abri des enfants.**

9 sont encore en cours d'évaluation et de prise en charge, et sont suivies de près par les professionnelles de l'association.

## Les constitutions de partie civile

L'association, de par ses statuts, a la possibilité de se constituer partie civile dans des procédures pénales. **Elle a choisi de le faire dans les cas pour lesquels une lourde défaillance institutionnelle a été relevée, et qui n'a donc pas pu empêcher la réalisation d'un crime sur un ou plusieurs enfants.**

**Il arrive également que des enfants décédés sous les coups de leurs parents ne soient représentés par personne : aucune partie civile ne s'étant constituée.** L'Association s'est donc aussi donnée pour mission d'être partie civile dans ces procès afin de représenter et d'honorer la mémoire de l'enfant décédé.

La constitution de partie civile est l'acte par lequel l'association va demander à être désignée comme « *partie* » au procès pénal au titre du préjudice qu'elle a subi : **elle va ainsi pouvoir participer au procès, faire valoir les droits des enfants, pointer du doigt les dysfonctionnements qui ont mené à la commission des faits dont il s'agit, et à défendre l'intérêt de tous les enfants victimes de maltraitances.**

Les constitutions partie civile 2015 : procès Cottrez, Nemesis, Bastien, Inaya, Manel/Guiboud-Ribaud (retrouvez les communiqués de presse en « annexes »).

## La prévention dans les établissements scolaires

L'action de prévention de la maltraitance a touché **11 établissements scolaires** en 2015 : 4 écoles maternelles, 5 écoles élémentaires et 2 lycées. Cette action de prévention concernait des établissements de Paris, du Val de Marne, de la Seine Saint Denis et des Hauts-de-Seine. Il est intéressant de remarquer que certaines interventions ont eu lieu à l'initiative des élèves eux-mêmes.

De manière systématique dans le primaire, la psychologue de l'association rencontre tout d'abord les équipes scolaires de chaque école afin de préparer la mise en place du projet. Par la suite, une réunion d'information à l'intention des parents est également proposée pour qu'ils puissent se saisir de cet espace de parole pour connaître notre association et poser toute question relative à la maltraitance. Enfin, le psychologue et un animateur de prévention de l'association se rendent dans les classes, en présence de l'enseignant, pour échanger et proposer des activités aux élèves concernés.

Cette année nous avons réalisé **89 séances** de prévention auprès de **31 classes** de ces établissements. Ces interventions ont touché **719 élèves** de 4 à 18 ans qui se sont montrés intéressés et très participatifs. Dans nos évaluations finales, 90% d'enfants de maternelle ont déclaré être satisfaits et 93% en élémentaire. Il nous a été rapporté par plusieurs élèves qu'ils « *avaient appris plein de choses* », que maintenant ils savaient « *ce qu'on peut faire si on veut aider une personne* ». Un enfant d'une classe d'élémentaire a énoncé qu'il « *ne savait pas ce que c'était la maltraitance avant, maintenant oui.* » Ils ont été capable de citer de nombreux adultes qu'ils pourraient solliciter s'ils étaient confrontés à une situation de maltraitance (notamment des professionnels ou le numéro 119). Certaines interventions ont abouti à des révélations auprès des équipes qui ont été accompagnées pour une transmission adaptée des propos des enfants.

Les enseignants qui ont participé au projet nous ont paru impliqués et intéressés par ces échanges. Plusieurs équipes ont accepté notre proposition de faire un bilan en fin d'année scolaire 2014-2015. Les retours étaient majoritairement positifs puisque deux établissements ont souhaité pérenniser cette action sur les années suivantes et deux circonscriptions ont décidé de poursuivre le projet sur de nouveaux établissements. Les équipes ont notamment appuyé le fait que les échanges avec les enfants étaient intéressants dans les jours qui suivaient nos interventions.

Ayant eu moins de financement en 2015, nous n'avons pu intervenir auprès de tous les établissements demandeurs. Toutefois, les nombreux témoignages des adultes que nous recevons et qui regrettent aujourd'hui de ne pas avoir parlé plus tôt renforcent notre conviction de l'importance de poursuivre cette action de prévention auprès du plus grand nombre d'élèves, sans distinction d'âge.

# **L'Enfant Bleu force de proposition**



## L'Enfant bleu force de proposition

### Les constitutions partie civile, une action importante pour faire avancer le système de la protection de l'enfance

Cette action permet depuis 20 ans à l'association d'entrer dans le détail des procédures pénales. Ainsi, il est possible de comprendre la place et le rôle des autorités publiques dans la protection de l'enfance, les difficultés liées à leur pratique, et malheureusement les dysfonctionnements qui n'ont pas permis de mettre à l'abri l'enfant décédé.

Cette année, l'Association a participé à 5 procès d'Assises, et a ainsi pu proposer des améliorations du système basé sur les erreurs, les dysfonctionnements notés dans le travail accompli par les autorités publiques (*voir communiqués de presse en annexe*).

Les constitutions partie civile 2015 : procès Cottrez, Nemesis, Bastien, Inaya, Manel/Guiboud-Ribaud (retrouvez les communiqués de presse en « annexes »).

### Rencontrer les institutions pour faire avancer le droit

De par son expérience sur le terrain, mais également dans les procès d'Assises, l'Association a cette année encore participé à des multiples rencontres institutionnelles aux fins d'amélioration du Droit (*partie Rencontres*).

Ces rencontres permettent de réfléchir à plusieurs avec des problématiques et des impératifs différents, de pouvoir ensuite retravailler, modifier, perfectionner les propositions déjà existantes.

- Ministère de la famille de l'enfance et des droits de femmes, pour présenter le catalogue de recommandations de l'association relatives à la protection des enfants maltraités
- La Défenseure des enfants à propos du catalogue de recommandations de l'association relatives à la protection des enfants maltraités
- Deux Sénatrices à propos de la loi relative à la protection des droits de l'enfant

## Notre sondage sur la maltraitance en France : une réponse au peu de chiffres disponibles

Ces dernières années, peu de chiffres étaient à la disposition des acteurs de la protection de l'enfance pour appuyer leurs propos et témoigner de l'urgence de se saisir du problème de la maltraitance des enfants.

Les chiffres couramment utilisés : 2 enfants meurent chaque jour des suites de maltraitements (source Inserm) et 10 % des enfants des pays développés connaissent la maltraitance. Des données réalistes et symptomatiques du fléau mais qui ne dépeignent pas précisément la situation française.

Partant de ce constat, nous avons donc souhaité engager un travail minutieux avec l'institut de sondage Harris interactive connu pour sa fiabilité et son sérieux.

Notre objectif : interroger un échantillon représentatif de Français sur leur perception d'une grande cause sociétale : la lutte contre la maltraitance des enfants. Il s'agissait principalement d'esquisser une définition de la maltraitance telle que se la représentent les Français, d'interroger leur expérience personnelle sur le sujet, et enfin de faire un état des lieux de leurs attentes en termes d'information et de prise en compte du problème par les pouvoirs publics.

### *Septembre 2014 : réalisation de l'enquête*

Une enquête a été réalisée en ligne du 23 au 25 Septembre 2014 sur un échantillon de 1 004 personnes représentatif des Français âgés de 18 ans et plus, selon la méthode des quotas et redressement appliqués aux variables suivantes : sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle et région de l'interviewé(e).

### *Octobre 2014 à mai 2015 : rencontres de responsables politiques et institutionnels*

L'attente de chiffres précis sur la situation Française nous a permis de rencontrer différents responsables politiques et institutionnels. Nous avons ainsi pu présenter les résultats interpellant du sondage et porter notre message auprès d'acteurs importants, qui se sont tous montrés très intéressés :

- **Geneviève AVENARD, Défenseure des enfants et adjointe du Défenseur des droits**
- **Marie DERAIN** (ancienne Défenseure des enfants) et **Pauline MAZURIER, conseillères de Madame Laurence ROSSIGNOL, Secrétaire d'Etat à la Famille**
- **Anne TURSZ, Pédiatre, épidémiologiste, Directrice de recherche à l'INSERM, spécialiste des questions de maltraitements sur enfant.**
- **Karine METAYER, Conseillère technique protection de l'enfance, membre du cabinet de Madame Dominique VERSINI, Adjointe à la Mairie de Paris chargée de la famille, la protection de l'enfance, la lutte contre l'exclusion et des personnes âgées.**
- **Marie-Paule MARTIN-BLANCHAIS, Directrice du GIPED (Groupe d'Intérêt Public Enfance en Danger)**
- **Gilles SERAPHIN, Directeur de l'ONED (Observatoire National de l'Enfance en Danger)**
- **Dr Cédrick GROUCHKA, Membre du collège de la HAS (Haute Autorité de la Santé), en charge des problématiques relatives aux pratiques professionnelles, du développement de la**

formation professionnelle continue des médecins, de l'éducation thérapeutique du patient et de la coopération interprofessionnelle.

### ***Mars 2015 : médiatisation des résultats***

Une campagne presse a permis de diffuser les résultats du sondage en exclusivité sur France Inter et dans Le Parisien d'abord, puis dans les autres médias. Le sondage aura ainsi été repris dans une centaine de médias (radio, tv, presse et site internet) et le sondage est encore aujourd'hui régulièrement cité.

### ***Quels sont les principaux enseignements de cette enquête ?***

La maltraitance des enfants est identifiée par les Français comme une **cause hautement prioritaire** (93%, dont 61% « tout à fait prioritaire »), qui suscite spontanément une **émotion extrêmement forte**.

Aux yeux des Français, la maltraitance des enfants est un phénomène à la fois **fréquent** (72%), **présent dans toutes les catégories sociales** (88%), et **loin d'être facile à définir** (seulement 33%).

Au cours de leur enfance, **14 % des Français déclarent avoir été victimes de maltraitance dans l'enfance** et 45% affirment avoir subi une forme d'intimidation de la part d'une autre personne mineure.

Face à la maltraitance, le **silence** reste la norme (75%), mais ceux qui en ont parlé (le plus souvent à leur famille, 61%) déclarent majoritairement (72%) que cela a permis de **résoudre au moins en partie leurs problèmes**.

Près d'un Français sur deux (45%) déclarent **soupçonner au moins un cas de maltraitance d'enfant dans leur environnement proche**, et ces personnes affirment majoritairement avoir cherché à réagir en établissant un contact avec l'adulte (39%) ou l'enfant (33%) concernés.

Dans le cas d'une maltraitance d'enfants, **aucun interlocuteur idéal ne se distingue** : certains sont jugés efficaces mais recueillent une confiance relativement faible (services sociaux, police) quand d'autres bénéficient d'une confiance élevée mais sont moins cités comme acteurs à prévenir lorsqu'une situation se présente (associations, numéro national, services médicaux).

Dans un secteur où aucune association ne bénéficie d'une grande visibilité, **35% des Français ont entendu parler de « L'Enfant Bleu »** et 17% affirment avoir déjà vu son logo.

**Communiquer pour  
mieux agir**



## Développer notre présence médiatique

**En 2015, nous avons souhaité engager une présence médiatique plus importante. L'objectif : gagner en visibilité et se faire connaître pour notre expertise en valorisant l'action de l'association sur le terrain.** Là où pendant de longues années nous nous sommes contentés de répondre aux demandes régulières des journalistes, nous avons désormais fait le choix d'amorcer une véritable stratégie à destination des médias. En effet, ils sont de puissants leviers pour sensibiliser le grand public au fléau de la maltraitance des enfants et pour faire prendre conscience aux responsables politiques l'urgence de se saisir du sujet et d'agir concrètement.

**Nous avons donc dès 2015 systématiquement travaillé la communication autour des événements importants de l'association :**

- Notre sondage sur la maltraitance a été largement repris avec une diffusion en exclusivité dans deux grands médias : France inter et Le Parisien, suivi d'une reprise de plus d'une centaine d'organes de presse tv, radio et web
- En 2015, nous étions présents sur 5 procès qui ont tous fait l'objet de communiqué de presse (retrouvez les en annexes) dont 3 ont bénéficié d'une couverture médiatique importante (Cottrez, Bastien et Inaya) et dans lesquels nous avons systématiquement fait des propositions concrètes qui auraient pu éviter la mort de ces enfants.

Et les résultats sont là :

- **12 % des personnes appelants à l'association nous ont connu dans les médias, contre 5 % en 2014**
- **Les appels à l'association ont sensiblement augmenté : le nombre de création de dossiers en décembre 2015 par rapport à décembre 2014 a augmenté de 45 %.**
- **Les demandes de journalistes se multiplient (cf. *Evénements et parutions 2015*)**

**En 2016 nous poursuivons cette démarche avec des projets importants qui bénéficieront tous d'une campagne de relations presse.** Pour les victimes d'abord, pour lesquelles il est important de savoir que nous pouvons les aider et pour qui nous voulons faire avancer le droit en matière de protection de l'enfance. **Nous souhaitons mettre au cœur de notre stratégie de communication les propositions concrètes d'amélioration du système de la protection de l'enfance que nous devons à plus de 26 ans d'expérience sur le terrain et qui toutes ont pu être présentées, débattues et portées auprès des institutionnels et responsables politiques.**

## Confirmer la place prépondérante du numérique

Depuis plusieurs années l'association L'Enfant bleu a renforcé sa présence sur le web, en développant et en optimisant ses propres canaux de communication (refonte du site internet, ajout de nouvelles fonctionnalités...) et en les animant au quotidien (présence Facebook, campagne de mailing...).

**Notre trafic web croissant et nos interactions constantes avec le public de l'association, bénéficiaires et sympathisants, ont permis de mieux valoriser l'ensemble des actions de l'association, d'accroître sa visibilité et de développer la collecte de dons sur internet.**

### Le site internet

Plus coloré et avec une ergonomie de navigation améliorée, nous avons continué à optimiser notre tout nouveau site internet, lancé courant 2014 :

- Désormais les internautes peuvent nous contacter directement et de façon très simple via notre site internet
- Nous avons mis en place **un tout nouveau module de don qui permet aux internautes d'effectuer leurs dons très facilement et en toute sécurité.** Module qui, depuis décembre 2015, est directement lié au nouveau logiciel de gestion de notre base de données donateurs.
- Enfin, **nous bénéficions du programme *Google pour les associations*** nous permettant désormais de bénéficier d'un budget de 10 000 \$ par mois pour le référencement payant du site. **D'ailleurs, depuis octobre 2015, deux experts en webmarketing s'occupent bénévolement de ces campagnes de référencement.**

Élément central de notre communication, le site internet de l'association reste l'outil privilégié de nos bénéficiaires et des personnes souhaitant en savoir plus sur notre association.

Ainsi en 2015 :

- **64 % des appelants nous ont connus grâce à notre site internet**
- **83 % d'entre eux ont visité notre site avant de nous contacter**
- **Plus de 130 000 pages ont été vues**
- **35 % des visites ont été faites sur un appareil mobile ou une tablette**

Comment les internautes sont-ils arrivés sur le site internet de L'Enfant Bleu ?

- **60 % grâce au référencement naturel de Google.** En effet, analysé comme pertinent par les robots Google (mise à jour régulières grâce aux actualités, mots clés pertinents etc.), le site internet de L'Enfant Bleu est référencé naturellement dans les premières pages de résultats.
- **13 % via Facebook ou grâce à un lien se trouvant sur un autre site internet** (exemple : institutdevictimologie.fr)
- **12 % grâce au référencement payant sur Google**

## La page Facebook

Lieu privilégié d'échange avec les sympathisants de l'association, la page Facebook de l'association est l'autre outil indispensable de notre communication. **En 2015, nous avons passé les 4 000 « mentions j'aime »**, c'est-à-dire de personnes inscrites sur la page et suivant donc régulièrement l'actualité de l'association. **Et certaines de nos publications ont atteint plus de 8000 personnes.**

Un véritable lieu d'interaction avec les internautes :

Que ce soit directement sur la page ou via la messagerie privée, nombreux sont les internautes avec qui nous échangeons tout au long de l'année. Demande d'aide, signalement de contenu illicite, envoi d'informations sur la protection de l'enfance, message de soutien ou réactions à nos publications, les sujets sont nombreux. Nous nous attachons à tenir les internautes au fait de notre actualité mais aussi de tout ce qui concerne la protection de l'enfance :

- Actualité de l'association,
- Affaires judiciaires en cours,
- Publication de nos communiqués de presse
- Articles de presse sur l'enfance et la maltraitance,
- « Replay » d'émissions de télévision ou radio,
- Photos de nos événements
- Présentation de nos partenariats, etc..



## Nos parrains

**Cette année encore nos parrains ont été un soutien formidable pour l'association.**

Toujours fidèles et engagés, Valérie Karsenti et Frédéric Bouraly nous ont accompagnés, que ce soit en venant à l'association faire le point sur les avancées en matière de protection de l'enfance, préparer l'année 2016 ou encore pour partager avec toute l'équipe le traditionnel repas de Noël.

Ainsi dès 2016 vous pourrez les retrouver à nos côtés dans le prochain spot de sensibilisation de l'association mais aussi dans la vidéo institutionnelle qu'ils sont venu tourner avec nous.

Par ailleurs, **nous avons eu cette année, le plaisir et l'honneur d'accueillir une toute nouvelle marraine : Alix Poisson.** Formidable comédienne, elle est notamment connue pour ses rôles dans les séries *Parents mode d'emploi*, *Disparue* sur France 2 ou encore dans *Les revenants* sur Canal +. **Très touchée par notre combat et désireuse d'apporter une contribution active à la lutte contre la maltraitance des enfants, elle a fait le choix de L'Enfant Bleu et de son combat pour l'enfance.**

*Retrouvez à la page suivante le très beau texte qu'elle a écrit sur les raisons de son engagement.*

**Très vite mobilisée au sein de l'association, nous avons eu le plaisir de la voir chanter avec talent dans l'émission de Naguy « N'oubliez pas les paroles » sur France 2.** Une opportunité formidable pour l'association, tant en terme de gains, puisqu'elle nous a permis de remporter la jolie somme de 30 000 €, qu'en terme de sensibilisation du public. En effet, suite à la diffusion de l'émission le 1<sup>er</sup> janvier, lors de laquelle Naguy et Alix ont pu parler de l'association et rappeler l'importance pour une victime ou un témoin de maltraitance sur enfant de parler, nous avons reçu de nombreux appels.



« ...je crois profondément que si nous sommes deux, puis quatre, puis mille, puis tous, à oser regarder le monstre en face, nous ferons bouger les choses. »

**Alix Poisson : « mon engagement au sein de L'Enfant Bleu »**



*" Une phrase de Françoise Dolto m'a beaucoup marquée : "Ce n'est même pas suffisant d'être gentil avec un enfant. Il faut respecter pleinement l'enfant. Il faut le respecter jusque dans ses regards."*

*Pour des raisons à la fois personnelles et civiques, la maltraitance de l'enfant est un sujet qui me touche au plus haut point, et depuis longtemps. Elle m'est insupportable. Et elle l'est d'autant plus que je constate à quel point encore maintenant, en 2015, elle est méconnue, tabou, voire cachée. Or, comme pour bon nombre de sujets de société, si nous disposions de moyens nécessaires pour mettre en place une vraie prévention, une sensibilisation, aussi bien pour les enfants que pour les adultes, nous pourrions éveiller les consciences, faire comprendre que la maltraitance a mille visages, peut toucher tous les milieux sociaux, et est souvent (trop) près de nous.*

*Mais aussi que si quelqu'un est là pour déceler le malaise, pour écouter et aider, une reconstruction est possible. Il suffit parfois d'un seul, UN SEUL "témoin secourable", comme les appelait Alice Miller dans ses formidables écrits sur l'enfance, pour que le pire soit évité.*

*Un témoin secourable c'est quelqu'un (un ami, un membre de la famille, un voisin, un professionnel de la santé...) bref un adulte qui, au milieu de ce chaos et de cette infinie détresse, se trouve sur votre chemin, vous tend la main, et reconnaît votre statut de victime. Et ce faisant, vous réintègre dans la communauté des humains.*

*Tous les gens qui travaillent à L'Enfant Bleu sont des "témoins secourables". Ils apportent une écoute, une aide psychologique, juridique, une prise en charge thérapeutique, assurent des opérations de prévention. Nous pouvons, nous devons, tous apporter notre petite pierre à ce grand travail, de mille façons différentes. En en parlant, en donnant de l'argent, même peu, et surtout en ayant le courage de ne pas fermer les yeux. Mieux vaut se tromper que de laisser faire.*

*Je suis fière d'apporter mon soutien à l'association de toutes ces façons, car je crois profondément que si nous sommes deux, puis quatre, puis mille, puis tous, à oser regarder le monstre en face, nous ferons bouger les choses."*

# Évènements & Parutions 2015

## Colloques

### Janvier

Colloque « **Agressions sexuelles sur mineurs : interactions auteurs-victimes au-delà des faits** » nous avons assisté à ce colloque qui a été organisé par l'association Centre de Victimologie pour Mineur réunissant les professionnels concernés par l'Enfance et l'Adolescence.

### Mars

**Etats Généraux des PMI parisiennes**, l'association a participé à ce 1<sup>e</sup> débat public des états généraux des PMI parisiennes : Travail sur la création du lien parent-enfant sous la présidence de Monsieur **Bernard Jomier**, adjoint à la Mairie de Paris, chargé de la santé, du handicap et des relations avec l'APHP.

### Avril

Une des psychologues de l'association a assisté au colloque « **Maltraitements sexuelles, Physiques et psychologiques sur les enfants : Mécanismes de défenses et effet de la perversion chez les professionnels** » qui a eu lieu au Conseil Economique Social et Environnemental à Paris.

### Juin

**Les Assises Nationales de la Protection de l'Enfance** : Une des psychologues de l'association a assisté les 15 et 16 Juin à la 8<sup>e</sup> assises nationales de la protection de l'Enfance sur le thème « Parcours en protection de l'enfance - Protéger c'est prendre des risques – Comment mieux les assumer pour mieux agir ? »

## Évènements

### Mars

Diffusion de notre sondage Harris pour l'Enfant Bleu « **la Maltraitance des enfants : comment les Français se représentent-ils la maltraitance des enfants et dans quelle mesure y ont-ils déjà été confrontés ?** »

Convention nationale de notre partenaire Akéo. Le Président est monté sur scène devant plus de 6000 vendeurs et nous avons pu rencontrer les conseillers Akéo et collecter des dons sur notre stand.

### Avril

L'Enfant Bleu finaliste du Trophée des associations EDF.

A l'occasion du Tour auto, Jean Pierre Gagick, le pilote de la R8 Gordini a proposé à notre association d'apposer notre logo sur sa voiture. Cette dernière a d'ailleurs été présentée dans l'émission Auto Moto sur TF1.

### Mai/Juin

Carrefour - Opération « **les Boucles du Cœur** » du 18 mai au 28 juin les magasins de Paris Tolbiac, Montreuil et Rosny/Bois ont soutenu l'association.

### Juin

Alix Poisson, comédienne rejoint l'association et devient Marraine de l'association.

Lettre ouverte à Mesdames les Ministres de la Justice et de l'Éducation nationale suite à l'affaire de Villefontaine « **Signalement des condamnations des fonctionnaires : lettre aux Ministres de l'Éducation nationale et de la Justice** ».

### Juillet

Durant tout le mois de juillet le site mondevis.com s'est mobilisé pour collecter des fonds pour notre association.

### Septembre

Soirée caritative avec Michel Leeb « **le Tombeur** » au *Théâtre des nouveautés* le 23 septembre.

### Novembre

Enregistrement de l'émission spéciale association « **N'oubliez pas les paroles** » de Nagui sur France 2.

L'Association a assisté à la remise des prix du Défenseur des droits pour les associations labellisées. Nous étions nominés pour nos actions de prévention dans les écoles.

### Décembre

**Chalet solidaire** : l'association a tenu un stand le 15 décembre lors du Marché de Noël de la Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement.

Lancement de la **vente de nos cartes de vœux solidaires**, spécialement dessinées par l'illustratrice Sophie Griotto.

## Rencontres avec les Professionnels

### Janvier

Le 19 janvier une des psychologues de l'association rencontre une psychologue de l'ASE du 92.

### Mai

La juriste et la responsable de communication de l'association ont rencontré Mme Mairé, adjointe au Maire du 15<sup>ème</sup>, chargée de la solidarité et de l'économie sociale, pour présenter nos actions et réfléchir ensemble à des actions communes.

### Juin

**Ministère de la famille** : l'Association a été conviée par Mme Laurence Rossignol, Secrétaire d'Etat chargée de la Famille au Ministère de la santé dans le cadre de la restitution de la feuille de route 2015/2017 sur la protection de l'enfant.

Rencontre de l'équipe de L'Enfant Bleu dans les locaux de l'association avec Mme Mairé, adjointe au Maire du 15<sup>ème</sup>, chargée de la solidarité et de l'économie sociale, pour réfléchir à des projets ensemble, dont la mise en place d'une permanence juridique au sein de la Mairie sur la question des maltraitances.

### Octobre

Le Secrétaire Général et la juriste de l'association ont rencontré **l'attaché parlementaire de Mme Doisneau, Sénatrice, pour le projet de loi sur la protection de l'enfance.**

## Novembre

Le Secrétaire général et la juriste de l'association se sont déplacés à Toulouse pour la préparation de l'affaire Guiboud-Ribaud avec Me BEZIAT, Avocat de l'Antenne l'Enfant Bleu Toulouse.

**Réunion des Associations Régionales l'Enfant Bleu** : La réunion des associations régionales s'est tenue dans les locaux de l'association le 27 novembre. Lors du tour de table, chaque association a présenté sa situation et commenté son activité. Le fonctionnement en collégiale est appliqué et respecté par toutes nos associations régionales. Elles sont très actives et participent à de nombreuses manifestations dans leur région afin de récolter des fonds et se faire connaître.

## Décembre

**Rencontre avec Mme Derain, collaboratrice de Mme Rossignol, Secrétaire d'Etat à la famille** pour réfléchir à des propositions d'amélioration du système de protection de l'enfance.

Rencontres pour présenter notre sondage Harris « **la Maltraitance des enfants : comment les Français se représentent-ils la maltraitance des enfants et dans quelle mesure y ont-ils déjà été confrontés ?** » avec :

- Madame Marie Derain, conseillère de la Secrétaire d'Etat à la famille.
- Madame Geneviève Avenard, Défenseure des enfants.
- Madame Marie-Paule Martin-Blachais, Directrice Générale et Monsieur Gilles Seraphin, Directeur du GIPED.
- Monsieur Cédrick Grouhka, Membre de la Haute Autorité de la Santé.
- Madame Anne Tursz, Pédiatre et Epidémiologiste à l'INSERM.
- Madame Martine Brousse, Présidente de la Voix de l'Enfant

## Procès

### Juin/Juillet

Procès de Madame Cottrez du 25 juin au 2 juillet devant la Cour d'Assises de Douai.

Procès « Némésis » du 29 juin au 2 juillet devant le Tribunal Correctionnel de Beauvais.

### Septembre

Procès des parents du petit Bastien du 8 au 11 septembre devant la Cour d'Assises de la Seine et Marne qui siégeait à Melun.

### Octobre/Novembre

Procès des parents de la petite Inaya du 29 octobre au 6 novembre devant la Cour d'Assises de la Seine et Marne qui siégeait à Melun.

### Décembre

Procès de Monsieur Guiboud-Ribaud du 9 au 11 décembre devant la Cour d'Assises d'Appel de Tarn et Garonne qui siégeait à Montauban.

## Médias

### Mars

Le 2 mars l'émission « le téléphone sonne » était consacrée à la maltraitance des enfants. Maître Crespin, l'Avocat de l'association l'Enfant Bleu, la Pédopsychiatre Caroline Rey-Salmon et le Pédiatre Bernard Golse répondaient aux auditeurs.

- Diffusion en exclusivité sur **France Inter** des résultats de notre sondage sur la maltraitance : chiffres du sondage et témoignage d'une victime que nous avons accompagnée.

- Diffusion en exclusivité sur **le Parisien** des résultats de notre sondage sur la maltraitance : les chiffres, interview de notre Secrétaire Général, et témoignage de Céline Raphaël.

**Le sondage a été repris dans plus d'une centaine de médias (radio, tv, presse, web)**

### Mai

Le 4 mai, **20 Minutes.fr** interrogeait l'Enfant Bleu sur les propositions annoncées par Mesdames les Ministres **Najat Vallaud-Belkacem** et **Christiane Taubira**.

### Juin

L'Enfant Bleu coup de cœur de la comédienne Alix Poisson dans l'émission de Stéphane Bern « **A la bonne heure** » sur RTL.

### Juin/juillet

A l'occasion de notre constitution partie civile dans le **procès de Madame Cottrez** l'association a répondu à de nombreux journalistes. **L'Enfant Bleu est ainsi apparue dans plus d'une cinquantaine de médias (radio, tv, presse, web)** : France 3 nationale, Itélé, BFM, RTL, Libération, France Bleu, RMC, RTL etc.

### Septembre

A l'occasion de notre constitution partie civile dans le **procès des parents du petit Bastien** l'association a répondu à de nombreux journalistes. **Nous sommes ainsi apparus dans près d'une centaine de médias (radio, tv, presse, web)** : La Croix, 20 minutes, RTL, BFM, France 2, France 3 nationale, Itélé, France Bleu, Le Figaro, Le Parisien, Metronews, France info, France Bleu, L'Express, Europe 1 etc.

Yves Crespin, Avocat de l'association sur le plateau du « **Grand décryptage** » d'Olivier Galzi sur **Itélé** pour un débat avec Laurence Rossignol, Secrétaire d'Etat à la famille et Céline Raphaël, médecin et ancienne victime.

Le 5 Septembre, notre juriste a été interviewée par **Radio Rezo** sur l'affaire du petit Bastien.

### Octobre

Le Secrétaire général participait au débat « **Les lacunes de la protection de l'enfance** » sur la chaîne de télévision **Public Sénat**

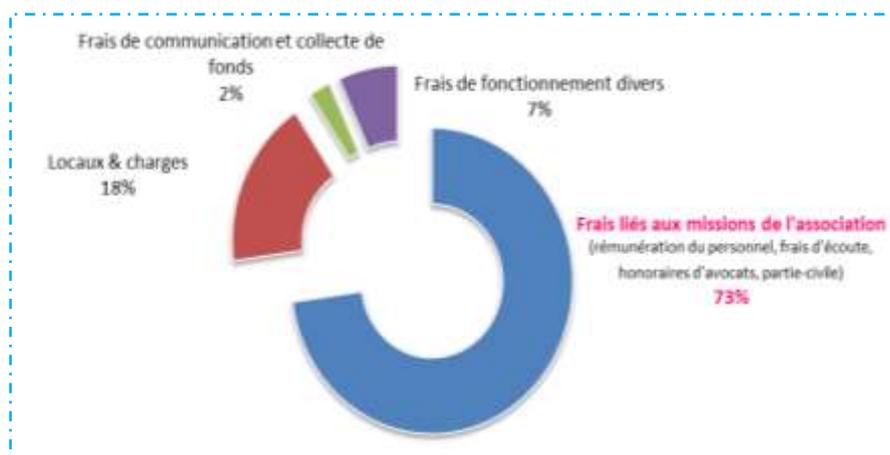
### Octobre/Novembre

A l'occasion de notre constitution partie civile dans le **procès des parents de la petite Inaya** l'association a répondu à de nombreux journalistes. Elle est ainsi **apparue dans plus d'une vingtaine de médias (radio, tv, presse, web)** : France info, France inter, RTL, Radio Oxygène, France 3 Seine et Marne, 20minutes.fr, Le Parisien Seine et Marne...

# Rapport financier



### Des dépenses encore et toujours dédiées à nos actions auprès des victimes

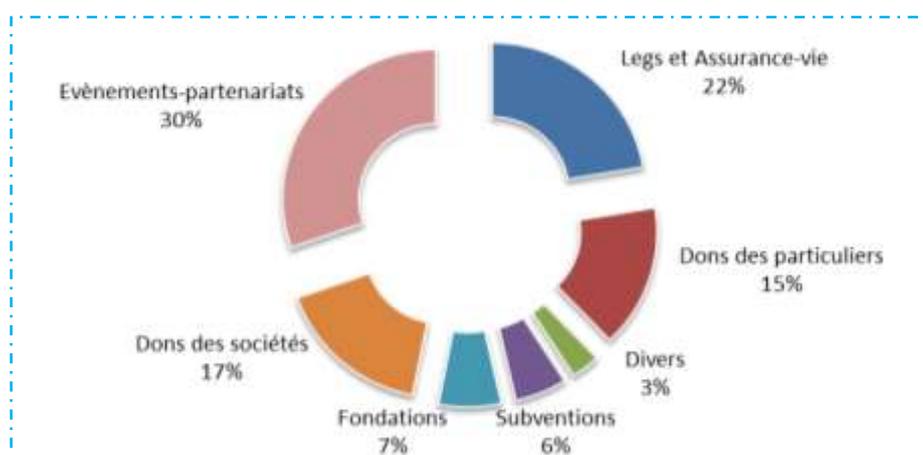


**Les principaux postes de dépenses sont ceux qui nous permettent de réaliser nos missions.** Le plus important correspond aux frais liés aux missions de l'association (rémunération du personnel, frais d'écoute, honoraires d'avocats, partie-civile) (73%).

Ensuite, il s'agit des locaux et charges, soit 18% des dépenses d'exploitation. Nous constatons une augmentation de nos charges d'exploitation de 20%, principalement liée aux frais de location de nos locaux que nous supportons depuis le second trimestre 2015 à la suite de leur cession.

**La valorisation des contributions de nos bénévoles reste stable par rapport à 2014 et s'élève à 229 000 € vs 226 000 € en 2014.** Les bénévoles de l'association sont un maillon essentiel dans notre fonctionnement principalement pour l'écoute téléphonique, accompagner les psychologues lors des préventions dans les établissements scolaires mais aussi représenter l'association dans certains événements auprès du public. Cette année, nous avons un résultat exceptionnel de 87 000 € lié à la vente de nos locaux.

## Des recettes en hausse de 45 %



De nouveaux mécènes et de nombreux particuliers sont venus s'ajouter aux donateurs historiques qui soutiennent nos actions. Cela a permis la **croissance de nos recettes qui ont augmenté de 45 %** par rapport à 2014. La progression la plus importante correspond aux dons des sociétés, fondations, évènements-partenariats.

Cependant elles ne sont pas encore suffisantes pour permettre de couvrir nos dépenses, **c'est pourquoi nous poursuivons nos actions visant à trouver de nouveaux financements en 2016** : mise en place d'un nouveau logiciel de gestion de notre base de données donateurs, développement de nos campagnes à destination des particuliers, toujours plus de communication sur nos actions et nos combats, pérennisation des partenariats, recrutement de nouveaux mécènes, développement de nouveaux projets...

# Annexes





Communiqué de presse

Paris, le 18 juin 2015

---

## Affaire Cottrez : L'Enfant Bleu partie civile devant la Cour d'assises du Nord à partir du 25 juin prochain

***Après une longue bataille de procédure, Dominique COTTREZ, accusée des assassinats de huit enfants dont elle venait d'accoucher comparaitra devant la Cour d'Assises de Douai du 25 juin au 2 juillet 2015. Maître Yves CRESPIN, qui a représenté l'association L'Enfant Bleu - Enfance Maltraitée durant toute la procédure d'instruction, plaidera de nouveau en son nom lors du procès.***

Lors de la phase d'instruction, les avocats de Madame COTTREZ avaient fait valoir la prescription de ces meurtres. **Reprenant certains des arguments portés par l'avocat de notre association Maître Yves CRESPIN, la Chambre de l'Instruction de Paris puis l'Assemblée plénière de la Cour de Cassation ont considéré que la prescription ne pouvait être retenue du fait « d'un obstacle insurmontable à l'exercice des poursuites ».** En effet, l'obésité de Madame Dominique COTTREZ lui avait permis de masquer ses différentes grossesses, et les accouchements avaient eu lieu sans témoin, sans qu'aucune des naissances ne soit déclarée à l'état-civil.

La Cour de Cassation a donc retenu qu'en conséquence personne n'avait alors pu « *s'inquiéter de la disparition d'enfants nés clandestinement, morts dans l'anonymat et dont aucun indice apparent n'avait révélé l'existence* ».

Par ailleurs, si Madame Dominique COTTREZ conteste avoir prémédité ses meurtres, il apparait que **cette dernière a indiqué, au cours de la procédure d'instruction, avoir tout préparé, avant chaque accouchement, mettant ainsi en place une véritable stratégie répétée de mort et utilisant le meurtre comme moyen de contraception.**

Pour rappel, le 24 juillet 2010 étaient retrouvés les cadavres de deux nourrissons placés dans des sacs enterrés dans le jardin d'une maison ayant appartenu aux parents de Madame Dominique LEMPEREUR, épouse COTTREZ, mère de deux enfants vivants, nés en 1987 et 1988. Lors de l'enquête de police, elle indiquera l'emplacement de six autres cadavres de nouveau-nés et reconnaîtra être leur mère, les avoir tués à leur naissance et avoir dissimulé leurs corps. Une information sera alors ouverte pour meurtres aggravés et dissimulation d'enfants ayant entraîné une atteinte à l'état-civil, et Madame Cottrez sera finalement renvoyée devant la Cour d'Assises du Nord pour les assassinats de ces 8 enfants.



Communiqué de presse

Paris, le 26 juin 2015

---

## Affaire « Némésis » : L'Enfant Bleu partie civile lors du procès qui débutera le 29 juin prochain

***Du 29 juin au 2 juillet prochain, 20 prévenus comparaîtront devant le Tribunal correctionnel de Beauvais pour « diffusion et détention de l'image ou de la représentation d'un mineur à caractère pornographique en utilisant un réseau de télécommunication ». Maître Jean-Christophe BOYER représentera notre association, L'Enfant Bleu – Enfance Maltraitée, lors de ce procès.***

Aboutissement d'une enquête et d'une information judiciaire qui ont duré plus de dix ans, cette vaste opération, baptisée « Némésis », a été initiée par les gendarmes de la Section de Recherches d'Amiens en décembre 2004. Elle a ainsi permis de démanteler ce réseau qui utilisait des fichiers en provenance des États-Unis, de la Russie et d'autres pays, mettant notamment en scène de très jeunes enfants, acteurs forcés de films pornographiques, avec certaines scènes d'une particulière violence.

Plus d'une centaine de personnes se seraient connectées à ce réseau. L'initiateur présumé de celui-ci était mineur à l'époque de sa création en 2001.



## **L'Enfant Bleu, partie-civile dans le procès du petit Bastien, formule quatre propositions pour mieux protéger les enfants maltraités**

Le 25 novembre 2011, le petit Bastien Champenois décédait après avoir été placé dans une machine à laver ensuite actionnée en position essorage puis lavage. Ses parents se retrouvent tous les deux sur le banc des accusés et seront jugés du 8 au 11 septembre prochain à la Cour d'assises de Seine et Marne qui siège à Melun.

Fidèle à sa mission auprès de l'enfance maltraitée et afin de poursuivre son combat pour l'amélioration du système de protection de l'enfance, l'association l'Enfant Bleu s'est constituée partie-civile dans cette affaire. Elle pointe les dysfonctionnements du système et interpelle sur les mesures qui permettraient d'éviter ce genre de drame.

### **Affaire Bastien : un drame qui aurait dû être évité**

L'avocat de l'association, Maître Yves Crespin, plaidera à l'occasion du procès et pointera notamment **le fonctionnement inefficace des institutions** dans cette terrible affaire. En effet, **depuis 2009, des faits de maltraitance sur Bastien ont été dénoncés à plusieurs reprises : 3 signalements de mineurs en danger<sup>1</sup>**, le dernier datant du 9 juillet 2011, **et 9 informations préoccupantes<sup>2</sup>**, entre décembre 2009 et octobre 2011, **ont été effectués**. Avec la suite tragique que l'on connaît : malgré un suivi régulier des travailleurs sociaux **la situation de danger n'a pas été clairement identifiée et cet enfant n'a pas été protégé**.

L'association l'Enfant Bleu le reconnaît : *« Les pouvoirs publics ont conscience des manquements et un cadre structuré et bien pensé existe en France pour lutter contre la maltraitance. Mais cela reste insuffisant. L'histoire de Bastien en est la tragique illustration. Il est urgent de faire évoluer certaines pratiques »*.

### **Des propositions concrètes pour mieux protéger les enfants maltraités**

Pour que ces drames soient autant que possible évités, l'association l'Enfant Bleu formule 4 propositions :

- **Remédier au manque de formation des professionnels de la protection de l'enfance et leur donner les moyens de travailler plus efficacement**
  - Un nombre réduit de dossiers à traiter pour chacun des acteurs et la possibilité d'opérer un travail pluridisciplinaire (psychologue, juriste, assistant social, éducateur...) pour une meilleure analyse des cas et situations,
  - Une formation spécifique et régulière sur la maltraitance à l'enfant,
  - Un soutien psychologique pour leur permettre de s'exprimer sur les histoires difficiles auxquelles ils sont confrontés.
- **Créer un droit d'ingérence dans les familles**
  - Permettre aux travailleurs sociaux, sur décision motivée du Procureur de la République et dans des cas précis à définir (négligences lourdes...) d'effectuer des visites sans annonce préalable au domicile de la famille.

Comme le souligne Maître Crespin, « *une visite impromptue aurait certainement permis de repérer plus aisément les maltraitances que subissaient Bastien et sa grande sœur, Maud* ».

- **Renforcer les enquêtes qui suivent le dépôt d'une information préoccupante**
  - Obligation de réaliser une enquête de voisinage,
  - Obligation de rencontrer à chaque visite au domicile familial au moins l'un des parents avec présence systématique des enfants,
- **Obligation de rencontrer l'enfant seul quel que soit son âge avec des professionnels adaptés.**
- **Organiser l'éloignement du mineur en danger du parent agresseur**
  - Création d'une ordonnance de protection de l'enfant valant éloignement immédiat du parent agresseur dès lors qu'un professionnel émet un signalement circonstancié concernant un mineur en danger.



## **Maltraitements : le lien filial doit-il être privilégié envers et contre tout ? L'Enfant Bleu, partie civile dans le procès de la petite Inaya**

En janvier 2013, le corps de la petite Inaya était retrouvé enterré dans la forêt de Fontainebleau (77). Agée de moins de 2 ans, elle est décédée suite à de lourdes violences commises par ses parents. Monsieur Grégoire Compiègne et Madame Bushra Taher Saleh, actuellement détenus, seront jugés du 29 octobre au 6 novembre prochain devant la Cour d'assises de Melun.

Afin de poursuivre son combat pour l'amélioration du système de protection de l'enfance, l'association L'Enfant Bleu s'est constituée partie civile dans cette nouvelle affaire de maltraitements. Elle dénonce une fois de plus les manquements et dysfonctionnements des différents intervenants et interpelle à nouveau sur les mesures qui permettraient d'éviter autant que possible ce genre de drame.

### **Affaire Inaya : des négligences coupables, 3 enfants victimes**

L'avocat de l'association, Maître Vanina Padovani, plaidera dans ce procès et pointera notamment la légèreté des décisions de certains intervenants dans cette terrible affaire, dont Inaya n'est pas la seule victime. Nathan et Yaelle (*les prénoms ont été volontairement modifiés*), les deux autres enfants du couple, ont également subi des violences constantes. Ce sont d'ailleurs des suspicions de maltraitements sur Nathan, frère aîné d'Inaya, qui donnent l'alerte, avec une information préoccupante déposée par l'école du petit garçon en septembre 2012, puis par l'Education nationale en octobre 2012 (les prénoms des frère et soeur d'Inaya ont été changés).

Alors que la famille était suivie par les services sociaux depuis 2008, la situation de danger n'a pas été sérieusement évaluée. Placés une 1ère fois en 2010 dans une famille d'accueil, Inaya, alors âgée de quelques mois, et son frère Nathan seront remis à leur famille en août 2011. Pourtant, il apparaît que les droits de visite organisés le week-end durant cette période de placement ne témoignent d'aucune amélioration de la relation : lorsque les enfants sont ramenés auprès de leur famille d'accueil, ils présentent des marques de griffures et des bleus.

Depuis son retour au domicile familial, personne n'a revu la petite Inaya. Les 5 rendez-vous organisés avec les travailleurs sociaux se font systématiquement en l'absence de la petite fille, sans que les intervenants sociaux ne s'en inquiètent.

Les parents, placés en garde à vue en janvier 2013, finissent par avouer le décès de leur fille Inaya, suite à un traumatisme crânien par coups portés et/ou secouements dans le cadre de violences régulières. Incarcérés, ils se rejettent mutuellement la responsabilité de sa mort. Ils encourrent 30 ans de réclusion criminelle.

Nathan, 7 ans, et Yaelle, 5 ans, font tous les deux l'objet d'un suivi psychologique, et Nathan est sous traitement médicamenteux afin de l'aider à s'endormir et à se calmer.

Comme le souligne Maître Vanina Padovani, avocate de l'association L'Enfant Bleu : « Une nouvelle fois, des dysfonctionnements ont causé la mort d'une enfant et brisé la vie de deux autres. Mais ce qui nous apparaît le plus grave dans cette affaire, c'est la décision du retour des enfants auprès de parents défaillants qui se sont joués des services sociaux. Inaya et Nathan avaient retrouvé un équilibre auprès de « Vivi », l'assistante familiale, que la petite fille ne cessait de réclamer depuis son retour au domicile familial. L'association L'Enfant Bleu pose clairement la question : les liens du sang doivent-ils être systématiquement privilégiés ? La protection de l'enfance tend toujours aujourd'hui à privilégier le lien

**filial. L'intérêt des enfants, le respect de leur intégrité, ne sont pas toujours pris en compte.** Cette petite fille serait toujours vivante – et sans doute heureuse - si elle était restée auprès de sa famille d'accueil ».

**Mieux protéger les enfants maltraités, c'est possible si on s'en donne les moyens !**

L'association L'Enfant Bleu a récemment formulé des propositions concrètes pour que ces drames soient évités et rencontre les institutions pour une amélioration du système de la protection de l'enfance :

- **Une meilleure formation des professionnels de la protection de l'enfance**

Michel Martzloff, Secrétaire général de L'Enfant Bleu, précise : « *Nous sommes bien entendus conscients de la surcharge de dossiers dont pâtissent les travailleurs sociaux mais la protection de l'enfance ne peut souffrir d'aucune approximation. Dans l'affaire Inaya, la question du manque de formation spécifique et d'expérience de certains intervenants se pose.* ».

- **Des enquêtes de terrain plus poussées, avec obligation de rencontrer à chaque visite au domicile familial au moins l'un des parents avec présence systématique des enfants.**

« *L'absence d'Inaya lors de toutes les visites de contrôle aurait dû alerter les enquêteurs et les inciter à pousser plus loin leurs investigations pour s'assurer du bien-être de la fillette* ».

Au regard de cette nouvelle affaire, L'Enfant Bleu soutient et précise deux propositions :

- **Recentrer les prises de décision sur l'intérêt de l'enfant et non pas privilégier le lien filial, lorsque les parents sont clairement identifiés comme étant négligents et maltraitants**

« *Inaya a été placée très tôt dans une famille d'accueil grâce à la vigilance d'une puéricultrice. Son retour au domicile familial, un peu plus d'un an plus tard n'avait pas lieu d'être. Les parents ont été jugés aptes à récupérer leurs enfants placés sur des critères insuffisants (logement plus grand, accompagnement d'une technicienne d'intervention sociale et familiale) et le suivi a été défaillant* ».

- **☒ L'harmonisation au plan national de toutes les procédures liées à la protection de l'enfance.**

« *Cela paraît à peine croyable mais chaque département est libre de sa politique en matière de protection de l'enfance. Les déménagements successifs dans différents départements de la famille ont brouillé les pistes, il a fallu repartir de zéro et un temps précieux a été perdu* ».

## Remerciements



### **Un grand merci à nos soutiens, particuliers et mécènes sans qui nous ne pourrions rien !**

Les actions que nous menons pour aider les victimes de maltraitance dans l'enfance ne pourraient être accomplies sans les nombreux particuliers, les entreprises, et les fondations qui nous soutiennent avec une grande générosité.

**Merci à vous *particuliers*, pour vos dons bien sûr, mais aussi pour votre fidélité  
et vos messages de soutiens.**

**Merci aux entreprises et à leurs généreux collaborateurs, mobilisés et fidèles à notre association**

*AKEO, ANGIE SAS, EXPERTS COUNCIL, AIR PRODUCTIONS, CARREFOUR-Boucles du Cœur, AGENCE THE  
DESK, POMPES SALMON, THEATRE DES NOUVEAUTES, DEUTSCHE BANK, MJ & CIE, GROSVENOR, ROLEX,  
WILMO SALMSON, HIRAM FINANCE, AMPLEGEST, MONDEVIS.COM, CLUB MUSTANG DE FRANCE*

**Merci aux fondations et aux Ministères des affaires sociales et de la famille de nous faire confiance et  
de faire le choix de soutenir notre combat contre la maltraitance des enfants**

*FONDATION AIR FRANCE, FONDATION OK WORLD, FONDATION SFR, MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES*

**Merci à nos formidables parrains pour leur soutien indéfectible et leur bonne humeur et à la  
talentueuse illustratrice Sophie Griotto, pour nos magnifiques cartes de vœux et sa grande gentillesse**



**Association L'Enfant Bleu  
Enfance Maltraitée**

397 ter. Rue de Vaugirard  
75015 PARIS

Tel. : 01 56 56 62 62  
[contact@enfantbleu.org](mailto:contact@enfantbleu.org)

[www.enfantbleu.org](http://www.enfantbleu.org)